



Création cabinet d'économie de la construction

Par **Casti**, le **08/03/2016** à **10:19**

Bonjour, rnrnJe suis actuellement en école de commerce et je souhaite créer une activité spécialisée dans l'économie de la construction. rnrnPour immatriculer la société, faut-il obligatoirement que l'un des associés soit économiste de formation ou le fait d'employer un salarié diplômé suffit ? rnrnJe vous remercie pour votre retour. rnrnCordialement, rnrnAxxxxxxx Cxxxxxxxx

Par **morobar**, le **08/03/2016** à **18:59**

Bonjour,rnJusqu'à preuve du contraire, aucun diplôme n'est exigé pour exercer ce type de profession, aux contours restant à définir soit dit au passage.

Par **Casti**, le **09/03/2016** à **10:48**

Bonjour,rnrnMerci pour votre réponse. rnrnOui, bien sur mais je ne compte pas assurer l'activité tout seul puisque mon cursus est commercial.